

*Initiatives ministérielles*

remplacement des sept conventions antérieures, qui ont pris fin en 1989.

[Français]

Le Syndicat des postiers du Canada a déposé une notification de différend le 12 septembre 1989 et un conciliateur a été nommé pour aider les parties à conclure une nouvelle entente. Le conciliateur a tenu, au total, 78 réunions avec les parties pendant une période d'un an, soit jusqu'en octobre 1990.

Il va sans dire que les progrès ont été lents en raison du grand nombre de demandes déposées à la table de négociation par le syndicat et par l'employeur, soit 250 par le syndicat et 60 par Postes Canada. De plus, le regroupement des dispositions des sept conventions pour n'en former qu'une seule s'est révélé être une tâche monumentale.

[Traduction]

À l'étape de la conciliation, les discussions préliminaires ont porté sur l'arriéré relatif à l'arbitrage des griefs; avec l'aide du conciliateur, les parties ont signé un protocole d'accord en février 1990, lequel visait à régler rapidement ce point. Malheureusement, l'intervention du conciliateur n'a pas permis de régler d'autres grandes questions, si bien qu'en octobre 1990, le conciliateur, dans son rapport au ministre, a déclaré qu'il n'avait pu aider les parties à s'entendre.

Étant donné la complexité de ce conflit, où sept conventions collectives devaient être fusionnées en une seule et où les questions en litige étaient très nombreuses, les parties ont été avisées, le 31 octobre 1990, de la décision de mon prédécesseur de mettre sur pied une commission de conciliation dont le mandat serait de venir à bout de ce conflit.

[Français]

La Commission de conciliation, sous la présidence de M. Marc Lapointe qui est un ancien président du Conseil canadien des relations de travail, a commencé à tenir des réunions en janvier cette année. Après quelque 60 séances échelonnées sur une période de sept mois, elle m'a remis son rapport le 12 août 1991. Il importe de remarquer à ce point-ci, monsieur le Président, que les parties au différend ont chacune désigné leur représentant respectif auprès de la Commission de conciliation, en l'occurrence M. Arnold Masters, pour la partie patronale, et M. Jacques Desmarais, pour la partie syndicale. Les deux représentants ont ensuite pu s'entendre sur la désigna-

tion de M. Lapointe comme président, avec l'agrément des deux parties.

[Traduction]

Dans son rapport, distribué aux parties le 16 août 1991, la commission de conciliation a signalé que, même si elle n'avait pas réussi à aider les parties à conclure une entente, elle était du moins parvenue à réduire le nombre des points en litige.

Fait plus important encore, elle est parvenue à mieux cerner au-delà de 300 demandes syndicales-patronales encore en suspens, en dégageant les neuf questions principales et le 20 questions secondaires qui divisaient les parties. Dans son rapport, la commission traitait de ces questions et, dans la plupart des cas, formulait des recommandations ou des propositions en vue d'un règlement.

La commission a également fait allusion au fait que le climat des relations du travail à Postes Canada ne s'était toujours pas amélioré; elle a aussi souligné la grande frustration que cet état de choses avait engendré chez les membres de la commission, lesquels s'efforçaient d'en arriver à un règlement.

Le rapport précisait ce qui suit: «L'actuelle commission de conciliation n'a constaté aucune amélioration, dans ces relations. Au contraire, les divergences se sont envenimées, dans certains cas, au point où elles frisent le mépris, voire carrément la haine, et où la méfiance a atteint de nouveaux sommets.»

Comme je l'ai déjà mentionné, le rapport de la commission de conciliation, signé par le président et par le représentant de l'employeur, a été remis aux parties le 16 août 1991. Le même jour, les parties ont entrepris des négociations directes en se servant du rapport comme point de départ des discussions. Le 24 août, sans qu'un règlement soit intervenu, le SPC a déclenché des grèves tournantes à différents endroits au Canada.

Le 30 août 1991, j'ai communiqué avec le président de Postes Canada, M. Donald Lander, et avec le président du SPC, M. Jean-Claude Parrot, afin de leur faire comprendre la nécessité, pour les deux parties, de réaliser des progrès importants dans les négociations directes pendant le week-end de la Fête du travail.

[Français]

Monsieur le Président, des fonctionnaires du Service fédéral de médiation et de conciliation de Travail Canada ont rencontré les représentants des parties le 2 septembre 1991, afin d'évaluer les progrès accomplis au cours